

TERMES DE REFERENCE (TDR)

APPEL A CONSULTATION

Concevoir et mise en œuvre un plan de communication et de visibilité de la convention "SHABAB MUTASAMIH (Jeunesse Tolérante) - Cohabitation civique et prévention de la radicalisation parmi les jeunes à Tanger, Mdiq - Fnideq et Casablanca ».

Type de contrat	Contrat de bureau d'études
Durée	180 jours, du 06/09/2021 au 30/06/2022
Date de début	Le 6 septembre 2021
Date limite pour les propositions	31 août 2021
Processus de sélection	Appel à consultation

Table des matières :

1. Antécédents	2
1. Contexte	2
2. Justification.....	2
3. Objectifs	2
4. Activités.....	3
5. Livrables.....	4
6. Population ciblée.....	4
7. Chronogramme	5
8. Compétences requises	5
9. Soumission des offres	6
10. Méthodologie d'évaluation des offres.....	6

1. Antécédents

La Fondation CIDEAL se consacre, depuis 38 ans, à l'exécution de projets, programmes et conventions de développement dans divers pays du Sud, ainsi qu'à la recherche, la formation et l'assistance technique dans le domaine de la coopération internationale. Notre objectif principal est d'apporter une valeur ajoutée à notre travail, car la qualité et l'impact de nos projets augmentent grâce à la réflexion et à l'analyse de notre expérience dans les différents pays dans lesquels nous collaborons.

Nous avons actuellement des délégations permanentes et des experts en Amérique latine, les Caraïbes, Afrique, Moyen-Orient et Asie ; ayant mené des actions dans plus de 25 pays à travers le monde, élargissant et professionnalisant le domaine de la coopération au développement et y impliquant différents acteurs publics et privés.

1. Contexte

La Fondation CIDEAL exécute, avec ses partenaires et avec le cofinancement de l'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID), la convention **SHABAB MUTASAMIH** (Jeunesse Tolérante).

La convention est une initiative pour la prévention de l'extrémisme violent (PEV) chez les jeunes au Maroc, et vise à atteindre les objectifs suivants :

- OS1. Améliorer la cohabitation et l'intégration communautaire des jeunes vulnérables.
- OS2. Promouvoir l'insertion réussite au marché du travail et à l'activité économique des jeunes des quartiers marginalisés.
- OS3. Renforcer les capacités des acteurs sociaux en concertation avec les acteurs publics.
- OS4. Augmenter les connaissances et ressources sur la PEV.

2. Justification

En vertu de ce qui précède et de l'avancement de la convention, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Communication et Visibilité est proposée, dans le cadre du Objectif Spécifique 4 (OS4) de la convention, dans le but de renforcer les connaissances sur PEV chez les jeunes au Maroc et de générer des outils pour aider à le prévenir et à le contrer, qui promeuvent la résilience des jeunes aux messages des extrémistes radicaux et promeuvent le respect des droits humains, la tolérance, la civilité et la coexistence pacifique.

3. Objectifs

- Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication et de visibilité de la convention **SHABAB MUTASAMIH** (Jeunesse Tolérante), pour faciliter le processus de communication de la convention de manière utile à la société civile et aux acteurs clés de la PEV.
- Assurer le respect des exigences de visibilité de la Fondation CIDEAL et de l'AECID.

Pour cela, le Plan de Communication et de Visibilité aura pour objet :

- Informer et sensibiliser sur la convention et ses activités, les objectifs et impact sur la PEV ;
- Formuler des messages efficaces et appropriés sur la PEV, d'intérêt pour les groupes cibles et les acteurs clés ;
- Encourager le public cible à participer activement au processus ;
- Donner une visibilité claire et adéquate tout au long de la convention au financement fourni par l'AECID.

4. Activités

Le plan de communication et de visibilité comprendra des activités de diffusion et de communication :

Les activités de **diffusion** auront lieu dans la phase initiale, au cours de laquelle du matériel et des outils spécifiques seront développés pour les publics cibles à déterminer. Ces supports et instruments, ainsi que l'identité visuelle de l'accord, constituent la base des activités de communication qui seront développées dans les phases ultérieures.

À un stade ultérieur, l'accent sera mis sur la **communication** des résultats, bien que les activités de diffusion se poursuivront tout au long de la convention ; la différence est que la communication va s'intensifier au fur et à mesure qu'elle progresse.

Les activités de sensibilisation et de communication comprendraient les éléments suivants :

- Création d'espaces virtuels de communication de la convention : web ;
- Préparation et mise à jour des informations publiées sur le web. Le site Web comprendra des informations sur la convention, ainsi que des communiqués de presse et d'autres documents pertinents s'y rapportant. Toutes les informations relatives à la convention seront également partagées avec le responsable de la communication de l'OTC à Rabat, pour inclusion sur le site Web de l'AECID au Maroc.
- Élaboration de messages de présence dans les réseaux (Facebook, Instagram ...) à propos d'événements, d'ateliers, de succès stories, etc. ;
- Communiqués de presse et articles d'opinion dans les médias les plus divers : journaux, radio et télévision ;
- Collaboration à l'organisation d'un événement dans le but d'informer sur les objectifs et le plan d'activités de la convention ;
- Collaboration à l'organisation de séminaires et de débats avec la participation de groupes cibles et d'acteurs clés ;
- Planification et réalisation d'activités de sensibilisation aux médias : organisation d'événements d'information pour les journalistes travaillant sur ces questions (journées d'information, petits déjeuners presse), etc. ;

- Collaboration avec des organisations présentes dans la zone d'exécution (OSC, ONG) pour concevoir des outils de communication innovants (bandes dessinées, concours, applications, blogs avec des vidéos animées, etc.).

Toutes les activités seront menées en collaboration avec la Délégation de la Fondation CIDEAL et l'OTC au Maroc. Cette collaboration sera rendue effective par une coopération étroite.

5. Livrables

En fonction de l'étendue du service, les produits suivants seront livrés :

- Plan de communication et de visibilité ;
- Site web de la convention, basé sur la proposition de structure suivante :
 - A propos de la convention (informations / présentation générale de l'accord)
 - Informations :
 - Section dynamique d'actualités et nouvelles (possibilité de vidéos)
 - Possibilité de transmettre les activités de l'accord en direct (streaming)
 - Bonnes pratiques (catalogue des bonnes pratiques en PEV)
 - Ressources sur le PEV (publications, vidéos, etc.)
- Au moins 18 communiqués de presse des activités de la convention (au moins 1 tous les 10 jours) ;
- Au moins 108 messages (au moins 10 par mois) de présence dans tous les réseaux (Facebook, Instagram...) à propos d'événements, d'ateliers, de succès stories, etc.;
- Au moins 18 articles d'opinion (au moins 1 tous les 10 jours) publiés dans des médias : journaux, radio et télévision ;
- Matériel graphique (photographies et courtes vidéos).
- Rapport technique et audiovisuel sur les événements organisés : séminaires, débats, conférences, événements d'information... ;
- Rapport technico-audiovisuel et outils de communication innovants développés en collaboration avec des organismes présents dans la zone d'exécution : bandes dessinées, concours, applications, blogs avec des vidéos animées, etc.

6. Population ciblée

- **Populations et communautés bénéficiaires de la convention** : Favoriser la compréhension de la convention et les rôles des acteurs ; favoriser l'appropriation de la convention ; assurer une meilleure connaissance des services offerts ; favoriser la participation dans les programmes mis en œuvre.
- **Parties prenantes** : Favoriser la compréhension de la convention ; susciter l'implication des parties dans la mise en œuvre de la convention ; maintenir informés toutes les parties ; appuyer les capacités organisationnelles et de gouvernance

- **Institutions publiques impliquées dans la thématique** : Favoriser la compréhension de la convention et promouvoir la complémentarité avec d'autres actions ; Connaître les services proposés ; faciliter leur collaboration tout au cours de la convention;
- **Autres partenaires et organismes de coopération internationale au Maroc** : Favoriser la compréhension de la convention afin d'établir des possibilités de coordination ; communication des bonnes pratiques pour des futures interventions.
- **Associations et ONGs oeuvrant dans le domaine** : Favoriser la compréhension de la convention et les rôles des acteurs ; favoriser leur implication et participation ; mettre à sa disposition les produits de connaissance développés.
- **Opinion publique marocaine** : Susciter un intérêt favorable sur la convention; promouvoir la connaissance des résultats; mettre à disposition les produits de connaissance développés.

7. Chronogramme

Le délai de réalisation de la consultance est de 10 mois, du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022.

Activité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Signature de contrat	X									
Calendrier de livraison	X									
Livraison d'un plan de communication et de visibilité.		X								
Livraison et publication de communiqués de presse.			X	X	X	X	X	X	X	X
Livraison et publication de messages de présence sur les réseaux sociaux.			X	X	X	X	X	X	X	X
Livraison et publication d'articles d'opinion publiés.			X	X	X	X	X	X	X	X
Collaboration à l'organisation d'événements et d'actes informatifs.		X	X							
Remise de rapport technique et audiovisuel d'événements et d'actes informatifs.				X		X		X		X
Livraison de rapport technico-audiovisuel et d'outils de communication innovants.				X			X			X

8. Compétences requises

Une agence de communication avec équipe de consultants répondant aux exigences suivantes sera évaluée et qualifiée :

- Professionnels en Sciences de la Communication, spécialisé en publicité, communication pour le développement, marketing/communication digitale et/ou relations publiques.
- Vaste expérience dans l'élaboration de plans de communication.

- Au moins cinq (5) ans d'expérience dans communication ou en tant que consultant en question de communication.
- Expérience minimale de trois (3) ans dans la formulation et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et la gestion de stratégies de communication.
- Expérience en rédaction et édition journalistique et publicitaire.
- Excellentes capacités de communication, relationnelles, interculturelles et professionnelles.

9. Soumission des offres

L'équipe de consultants intéressée par la réalisation de cette consultation doit envoyer une offre technique et une offre économique, au plus tard le 31 août 2021, en indiquant la référence « Proposition de stratégie de communication » à l'adresse électronique suivante : nora.bouhorma@cideal.org

Le dossier de candidature des postulants/es devra comprendre une offre technique et une offre financière :

L'offre technique doit comprendre les éléments listés ci-après :

- a) Une lettre de soumission dûment signée ;
- b) Une synthèse de la compréhension des termes de référence, incluant la méthodologie proposée détaillée ;
- c) Le planning de la réalisation de la mission ;
- d) Les CV à jour des consultants/es dûment signés par ces derniers ;
- e) Les attestations de référence de missions similaires menées par les bureaux d'études.

L'offre financière pour la prestation devra être en dirham (MAD), en Hors Taxes, et en Toutes Taxes Comprises. A noter que l'offre financière doit porter toute éventuelle dépense liée à cette mission (frais de déplacement, hébergement et toutes autres charges liées à la réalisation de cette mission).

10. Méthodologie d'évaluation des offres

L'évaluation des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.

L'évaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale).

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique. Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

	Maximum	Score
Total pour l'organisation et la méthodologie	25	
● Compréhension globale du mandat et du contexte d'intervention	10	
● Clarté, structuration et cohérence de la méthodologie proposée	15	
Experts / Expertise :	50	

● Pertinence du profil et de l'expérience de l'équipe chargée d'exécuter la mission avec des projets similaires et selon les qualifications requises	15	
● Formation	5	
● Compétences fonctionnelles	5	
● Expérience professionnelle	15	
● Références (de missions similaires)	10	
Méthodologie et approche proposée	25	
● Qualité de l'approche proposée / méthodologie	15	
● Qualité du plan de travail proposé	10	
Score total global	100	

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera écartée à l'issue de cette première étape.

• Evaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) sera appréciée en fonction du prix global et de la cohérence dans la décomposition dudit prix global et recevra un score financier (Sf) de 100 points.

Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : l'offre économiquement la moins chère

F : Prix de l'offre

• Evaluation Finale de l'offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière.